

Image not found or type unknown



## Erreur dans la rédaction d'un avertissement

Par **fanny manon**, le **01/02/2012 à 19:46**

Bonjour et merci pour l'existence de ce forum,

J'ai récemment eu un avertissement au travail, que j'ai malheureusement signé sans m'être aperçue des erreurs commises lors de sa rédaction par ma tutrice (je suis en BTS Assistant de gestion en alternance)

J'aimerais savoir si cet avertissement écrit est annulable et comment??

Merci d'avance pour vo-s/tre réponse(s),

Cordialement,

Une jeune employée.

Par **P.M.**, le **01/02/2012 à 22:26**

Bonjour,

Ce que vous avez signé c'est vraisemblablement une décharge pour remise en main propre, cela ne vous empêche donc pas de le contester par lettre recommandée avec AR si vous en avez matière...

Par **fanny manon**, le **02/02/2012 à 10:20**

Merci beaucoup,

En fait de sont les mêmes conditions que pour l'annulation d'un contrat si je comprends bien?!

Encore merci, j'en prends note jusqu'au bout...

Par **P.M.**, le **02/02/2012 à 12:05**

Bonjour,

L'annulation d'un contrat c'est une chose, la contestation argumentée d'un avertissement en est une autre...